

Un dispositif financier attractif pour accompagner les créations d'emplois, qui sont au centre des projets de développement des TPE et PME.

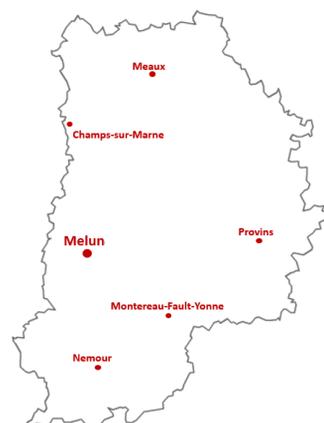
## Les aides disponibles

Un fonds de prêt de 1 350 000 €, en partenariat avec la Caisse d'Épargne Île-de-France à taux bonifié et visant en priorité à **financer le Besoin en Fonds de Roulement (BFR) des entreprises** :

- ❑ 15 000 € de prêt par emploi CDI créé,
- ❑ A taux zéro,
- ❑ Sans affectation (possibilité BFR),
- ❑ Prêt sur une durée de 5 ans,
- ❑ Sans caution personnelle et sans frais de dossier,
- ❑ Plafond de 300 000 € par projet.



## Le périmètre d'intervention



Département de Seine-et-Marne

## Les critères d'éligibilité

Les projets sont soumis aux critères d'éligibilité suivants :

- ❑ **Géographique** : TPE et PME implantées ou en cours d'implantation dans l'ensemble du département de **Seine-et-Marne**.
- ❑ **Activité** : tous les secteurs d'activité (hors agences d'intérim, grande distribution, professions libérales, intermédiaires financiers et assurances).
- ❑ **Nature du projet** : développement générateur d'au moins 3 créations nettes d'emplois en CDI sur 3 ans.

## Les objectifs du dispositif

**SFR s'engage** aux côtés des acteurs économiques du département de Seine-et-Marne : il propose un **dispositif de revitalisation** visant à soutenir la création de **92 emplois pérennes** jusqu'au 31 décembre 2022.

## La revitalisation, qu'est ce que c'est ?

Dans le cadre de la loi de cohésion sociale adoptée en 2005, les groupes de plus 1000 salariés, procédant à des restructurations qui affectent leur bassin d'emplois, sont assujettis à une obligation de revitalisation de leur territoire. Cette obligation vise à en compenser les impacts, en soutenant le développement ou l'implantation sur le territoire de TPE/PME et de projets créateurs d'emplois.

## Les aides de la convention de revitalisation

Les aides octroyées dans le cadre d'un dispositif de revitalisation sont des fonds privés. A ce titre, elles sont cumulables avec d'autres financements complémentaires, sollicités dans le cadre de vos projets avec des partenaires bancaires, des organismes publics et privés.

## Comment se déroule l'accompagnement ?

- ❑ Un consultant Alixio Revitalia vous accompagne tout au long du processus :
  - Première prise de contact,
  - Analyse et formalisation de votre projet,
  - Interface avec les différents acteurs du dispositif,
  - Suivi des financements et des créations d'emplois.
- ❑ Les projets éligibles seront présentés en Comité d'Engagement de la Convention de Revitalisation SFR qui statuera sur l'octroi, les modalités et le montant des aides attribuées.

## Qui contacter ?

**Benoît ANNEBICQUE**  
07 77 69 26 68  
benoit.annebicque@alixio.fr

**Camille KOLAN**  
06 29 63 09 57  
camille.kolan@alixio.fr